

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### QUEVREVILLE LA POTERIE

Réunion du 28.06.2022

Le vingt-huit juin deux mil vingt-deux à 18h00 le centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances

Présents : **Benoit HUE, Christine DESHERBAIS, Stéphanie AUBIN, Isabelle CASTEL, Joëlle VIGER, Véronique HARDY, Laurent PRENTOUT**

Absents excusés : **Christophe NARCY, Gaëlle LE DEUNFF, Carine BEYER, Isabelle MOLKO, Philippe LEROUX, Laurent PEREZ,**

**Après lecture et signature du procès-verbal de la réunion précédente,**

#### **Délibération n° 2022-05 : Aide ponctuelle – Famille Ukrainienne et famille d'accueil**

Monsieur Hue donne la parole à Madame Desherbais qui rapporte au conseil d'administration qu'une famille Ukrainienne est accueillie depuis environ deux mois chez une famille Quévrevillaise. Cette famille n'a pas émis de souhait en particulier et a déjà fait quelques démarches de son côté mais ne peut prétendre à une aide. Cette famille a également fait une demande de logement à Rouen afin de rapprocher la famille accueillie puisque l'un des enfants prend des cours de français à Rouen.

Toutefois lors de l'entrevue, les personnes ont indiqué que faire des sorties, pour faire découvrir la région, la culture à la famille ukrainienne, sont coûteuses, comme par exemple, en carburant.

Madame Desherbais a lancé en mai 2022 une opération « dons denrées alimentaires non périssables » à l'attention de cette famille d'accueil, à laquelle les habitants ont répondu très favorablement. Madame Desherbais ajoute qu'elle a de nouveau relancé l'opération jusqu'au 5 juillet 2022.

Monsieur Hue ajoute qu'en parallèle, au début de la guerre en Ukraine, des élus se sont mobilisés pour un appel à dons. Toutefois, Monsieur voulait être certain que ces dons seraient bien à destination de l'Ukraine. C'est par le biais de la protection civile que tous ces dons ont été acheminés. Les Quévrevillais avaient répondu en nombre à cet appel.

Madame Desherbais revient au sujet et propose qu'une aide de 300 € soit versée.

Madame Hardy demande pour qui serait cette aide. Monsieur Hue estime qu'il faudrait que cela soit versée à la famille d'accueil. Madame Desherbais est tout à fait d'accord. Le conseil d'administration est également en accord avec cette proposition.

Madame Aubin demande sous quelle forme serait versée cette aide. Peut-elle être versée directement à la famille d'accueil afin qu'elle puisse en faire ce qu'elle souhaite, notamment des sorties.

Monsieur Hue répond qu'il n'est pas possible de verser ainsi. Il faut encadrer cette aide. Il est proposé de le faire sous forme de bon auprès d'une grande surface. Cela permettrait à la fois de faire des courses et de mettre du carburant par exemple. LE conseil d'administration valide et propose Super U Igoville.

**A l'unanimité des membres présents, décident le versement d'une aide de 300 € sous forme de bon SUPER U Igoville à la famille d'accueil.**

### **Délibération n° 2022-06 : Aide ponctuelle à la personne**

Madame Desherbais explique avoir reçu une demande d'aide financière pour une famille qui a emménagé en septembre 2021 à Quévreville la Poterie. Lors de cet emménagement, EDF a proposé une consommation basse à 95 € par mois sans tenir compte des relevés de l'occupant précédent. La maison est mal isolée et tout est en électrique. Aujourd'hui la famille se voit réclamer un rappel de plus de 900 €.

Les membres de cette famille ont des revenus minimums mais sont toutefois au-dessus des critères pour recevoir des aides. Un rendez-vous a été pris avec l'assistante sociale de secteur qui attend qu'EDF bloque la situation pour pouvoir prendre le dossier en charge.

Un règlement de 150 € a été effectué par la famille à EDF afin de prouver sa bonne foi mais il reste à charge la somme d'environ 850 €.

Monsieur Hue demande si cette situation peut se reproduire. Madame Desherbais répond qu'elle avait bien précisé que c'était à caractère exceptionnel. Elle précise que cette famille, après vérification des comptes transmis, ne dépense pas à tort et à travers. Toutefois, Monsieur Hue souhaite que cette famille mette tout en œuvre pour ne pas se retrouver dans cette situation l'an prochain. Madame Desherbais répond que d'ores et déjà, la famille a demandé un échéancier plus conséquent.

Les membres du Conseil d'administration s'accordent sur un montant d'aide de 400 € versé à EDF pour le règlement d'une partie de la facture.

**A l'unanimité, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, décident le versement d'une aide ponctuelle de 400 € à EDF pour le règlement d'une partie de la facture demandée à une famille de Quévreville la Poterie**

### **Délibération n° 2022-07 : Aide à la passation du BAFA**

Monsieur Hue commence par indiquer ce que signifie BAFA : Brevet d'Aptitude à la Formation des Animateurs. Il donne la parole à Madame Desherbais.

Madame Desherbais indique avoir reçu une demande d'aide pour la passation du BAFA d'une jeune fille de Quévreville la Poterie. Elle rappelle que fin 2021, une autre demande avait été faite par une jeune fille également. Elle précise que la question avait été abordée lors d'un conseil d'administration en 2021. Madame Hardy ajoute qu'aucune décision n'avait été prise. Madame Desherbais confirme. Les membres présents souhaitaient une discussion avec tous les membres du CCAS.

Madame Desherbais ajoute que des aides existent pour la prise en charge du BAFA, notamment, la CAF et le Conseil Départemental. D'autres aides existent sous conditions.

Monsieur Hue souhaite que sur un tel sujet, le CCAS soit cohérent dans ses choix. Il ne souhaite pas un fort montant d'aide afin de pouvoir aider toutes les personnes demanderesse.

Les membres du CCAS sont tout à fait d'accord avec cette demande.

Monsieur Prentout et Madame Aubin demandent si la commune ne pourrait pas faire la demande de bénévolat au groupe scolaire en échange de cette aide. Monsieur Hue n'est pas favorable. Par ailleurs, la possibilité d'activité sur le groupe scolaire est assez réduite.

Madame Desherbais demande quel montant les membres souhaiteraient verser afin que le plus grand nombre puisse en bénéficier.

Les membres s'accordent sur la somme de 50 € d'aide versée pour la passation du BAFA et à toute personne en faisant la demande après vérification du dossier.

**A l'unanimité, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, décident de verser la somme de 50 € d'aide à la passation du Brevet d'Aptitude à la Formation d'Animateur (BAFA) par personne demanderesse.**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame Desherbais propose aux membres du CCAS d'encadrer les aides financières exceptionnelles. Les membres valident. Un document est transmis afin que chacun puisse en prendre connaissance et que ce règlement ou cette charte soit validé lors d'un prochain conseil d'administration.

Madame Desherbais précise qu'elle souhaite que lors d'une demande d'aide, les personnes soient bien domiciliées sur Quévreville la Poterie et que la demande soit faite en leurs noms propres ou pour les membres de la famille résidant au domicile. Cette aide doit pouvoir permettre de s'acquitter d'une dette ou d'un impayé par exemple.

Madame Desherbais reste ouverte à d'autres idées qui seront discutées avant le vote de ce règlement lors d'une prochaine réunion. Tous les membres sont d'accord.

La séance est levée à 18h25